



**PRÉFET  
DE LA MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
Départementale  
des territoires**

Metz, le 24/02/2022

Service Aménagement Biodiversité Eau  
Police de l'Eau

La responsable de l'unité Police de l'eau

Affaire suivie par :

Tél : 03 87 34 33 22

E-mail :

delfina.de-magalhaes@moselle.gouv.fr

gaelle.delacauchy@moselle.gouv.fr

à

Monsieur le Directeur  
IDEA Construction  
70, Avenue des Tilleuls  
57190 FLORANGE

**OBJET** : Dossier de déclaration concernant le projet de construction immobilier (route de Metz) à Thionville - N°57-2021-00630  
Recevabilité

**RÉF.** : Y:\1. Dossiers PE\2150. EP\THONVILLE\2021 IDEA RTE DE METZ

**P.J.** : /

Monsieur le Directeur,

J'accuse réception en date du 21 février 2022 des compléments au dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant **le projet de construction immobilier (route de Metz) à Thionville.**

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est désormais complet et régulier.

Vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision lui a été notifiée et par les tiers dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de la publication ou de l'affichage de la décision.

Une copie du récépissé délivré en date du 06 décembre 2021 sera affichée à la mairie de Thionville ou cette opération doit être réalisée pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité Police de l'Eau,



Céline Dellinger

Copie :

Mairie Thionville